

Pénurie de professeurs

La région carolo ne fait pas exception, les élèves ont trop d'heures d'études

Le décret « titre et fonctions » refait parler de lui et crée une véritable pénurie de professeurs, dans le Pays Noir. La problématique de classes entières d'élèves sans professeur est mise en évidence par toute une série d'acteurs de l'enseignement. Et ce, même si notre région n'est pas la seule touchée puisqu'une lettre de l'association des directeurs de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie Bruxelles critiquait aussi fortement le décret.

Qu'est-ce que ce décret titre et fonction tout d'abord ? Celui-ci réorganise les attributions des branches aux professeurs en fonction de leur diplôme exact. Un spécialiste du français doit évidemment donner cours dans cette matière, mais il lui est beaucoup plus difficile à l'heure actuelle de compléter son horaire avec de l'histoire par exemple. Résultat des courses : les remplacements de profs absents, entre autres, se révèlent beaucoup plus compliqués ! Dans l'enseignement secondaire de la région, la situation est préoccupante. Les horaires des élèves comptent de nombreuses heures d'étude qui provoquent un décrochage des étudiants sur le long terme. Pour Julie Patte, échevine de l'Enseignement à Charleroi, le décret part d'une bonne intention, mais n'est pas du tout adapté à la situation en Wallonie : « C'est une

excellente chose que de vouloir mettre devant nos élèves les personnes les mieux qualifiées, mais le décret a des cellulères, il est trop rigide par rapport à la réalité vécue sur le terrain. » Même discours pour la présidente de l'Association Des Directeurs pour le Hainaut (ADI-Hainaut), Véronique Biézaga : « Le décret prend tout son sens dans une

chaque élève comptait en moyenne 2h d'études par semaine. À l'Institut Notre-Dame de Loverval, la pénurie est telle que la moitié de la direction donne cours : « Il y a une pénurie générale dans le degré supérieur, et surtout en maths. Je donne moi-même cette branche aux élèves », explique Viviane Jaumotte, directrice à l'Institut Notre-Dame de Loverval.

Cela pousse les écoles à engager des enseignants qui n'ont pas le titre requis, ce qui relève de démarches administratives très longues. L'Institut Saint-André de Charleroi a engagé, pour l'année 2019, huit professeurs ayant un titre de Pénurie, car aucun disposant du titre requis ou suffisant n'était disponible. Pour info, les titres de pénurie peuvent être engagés quand toutes les autres options ont été éliminées.

« Si tout reste en l'état, la situation va devenir problématique »

société où il y a pléthore d'enseignants... Mais nous sommes en pénurie, il ne colle pas tout à la situation actuelle. »

Si 2018 était une année préoccupante pour le corps enseignant, il en sera de même pour la suite : « Si tout reste en l'état, la situation ne va pas s'améliorer, ça va réellement devenir problématique », déplore encore Julie Patte.

Au 1^{er} trimestre en Wallonie,

MULTIPLIER LES ÉCOLES

Avec le décret, les jeunes enseignants ne peuvent plus avoir accès à tous les titres et se retrouvent à courir entre plusieurs écoles pour remplir leurs horaires. « Cela complique aussi l'investissement de ces enseignants dans la vie de l'école ». Véronique Biézaga, aussi directrice du Collège Saint-Michel de Gosselies, poursuit : « J'ai dû embaucher 3 personnes pour remplacer un professeur en sciences humaines. Je ne peux pas les embaucher dans d'autres cours... Ces 3 enseignants vont devoir compléter leurs heures ailleurs. » Cette instabilité du poste d'enseignant, la multiplication des interims et les conditions de travail jugées difficiles dévalorisent fortement la profession : « Les jeunes enseignants se font de plus en plus rares et désertent le métier, les remplacements sont difficiles à trouver », constate Viviane Jaumotte. ●

ANNE-CAMILLE CHAPPELLE (ST.)

Solution**Au congélateur**

L'une des solutions mise en avant par la présidente de l'Association des Directeurs dans le Hainaut, Véronique Biézaga, ainsi que par l'échevine carolo de l'Enseignement, Julie Patte, serait de suspendre le décret le temps que la pénurie s'atténue, « *le mettre au congélateur et le ressortir quand ça ira mieux.* » Revaloriser la fonction et faciliter l'accès au métier d'enseignant semble inévitable. « *La pénurie n'est pas due au décret mais à un sérieux manque d'attractivité de la profession. Les conditions de travail sont jugées difficiles et les jeunes désertent le métier* », pointe Julie Patte. Une autre solution mise en avant serait de faciliter les démarches administratives, jugées trop longues et bureaucratiques. La lettre de l'Association des directeurs semble ne pas avoir atterri dans l'oreille d'un sourd puisqu'en début de semaine, les écoles ont reçu un courrier de la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, contenant une liste d'aménagements. Mais pour Véronique Biézaga, ça n'arrange en rien la situation : « *La règle fait 2 lignes et les exceptions font 2 pages ! Quand il y a plus d'exceptions que de règles... Ça devient casse-tête.* » ●

A.-G.C.